



Sciences de la santé

DE paramédical : Certificat de Capacité d'Orthophoniste

Responsables	Descriptions	Informations
Valerie AGHABABIAN (Responsable de la formation) Valerie.AGHABABIAN@univ-amu.fr	Type : Diplôme du secteur paramédical Domaines : Sciences de la santé	Composante : Faculté des sciences médicales et paramédicales Nombre de crédits : 300
Joana REVIS (Responsable pédagogique) Joana.REVIS@univ-amu.fr		

OBJECTIFS

L'orthophoniste est un professionnel de santé de premier recours. Il intervient auprès de personnes susceptibles de présenter des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, et des autres activités cognitives, des fonctions oro-myo-faciales. Il exerce avec autonomie la conduite et l'établissement de son diagnostic orthophonique et la prise de décision quant aux soins orthophoniques à mettre en œuvre. Son intervention contribue notamment au développement et au maintien de l'autonomie, à la qualité de vie du patient et au rétablissement de son rapport confiant à la langue. L'orthophoniste dispense des soins à des patients de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis, sans distinction de sexe, d'âge, de culture, de niveau socioculturel ou de type de pathologie.

PUBLIC VISÉ

Les étudiants doivent être dotés de plusieurs qualités indispensables à la pratique du métier : patience et compréhension, de même que des connaissances dans des disciplines diverses (grammaire, orthographe, psychologie, logique mathématique, phonétique, dessin, musique...)

Ils doivent également vouloir sensibiliser. C'est le seul examen d'entrée du secteur paramédical à privilégier les bacs littéraires. La plupart des candidats suivent une préparation (en 1 an) avant de se présenter au concours, donc les étudiants doivent être motivés. Cependant une grande partie des étudiants qui présentent le concours sont issus de filières scientifiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats à une inscription en vue du certificat de capacité d'orthophoniste justifient :

- soit du baccalauréat ;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale ;
- soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes.

Sont autorisés à s'inscrire en première année les étudiants ayant satisfait aux épreuves d'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophonie. Le nombre d'étudiants admis en première année d'études est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. La date limite d'inscription est fixée chaque année par l'administration. Un certificat est établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste. C'est le seul examen d'entrée du secteur paramédical à privilégier les bacs littéraires. La plupart des candidats suivent une préparation (en 1 an) avant de se présenter au concours.

STRUCTURE ET ORGANISATION

Les études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

1/ Le premier cycle des études d'orthophonie correspond aux trois premières années (L1, L2 et L3), organisées en 6 semestres. La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des

unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 180 crédits européens correspondant au premier cycle et correspondant au niveau licence.

2/Le deuxième cycle des études d'orthophonie, correspond aux 4ème et 5ème années d'études (M1 et M2). Il est organisé en 4 semestres et 120 crédits. Peuvent s'inscrire en deuxième cycle les étudiants qui ont acquis les 180 crédits européens correspondant au premier cycle. Un enseignement de langue vivante étrangère est dispensé ainsi qu'un enseignement conforme aux référentiels nationaux des certificats informatiques et internet de l'enseignement supérieur : C2i@ niveau 1 et C2i @ niveau 2 « métiers de la santé ». La formation comporte aussi un module gestes et soins d'urgence. L'organisation des enseignements est définie par les instances de l'université après avis de la composante assurant la formation.

LISTE DES PARCOURS

- [Certificat de Capacité d'Orthophoniste](#)
- [Certificat de capacité d'orthophonie](#)

CONNAISSANCES À ACQUÉRIR

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie
4. L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthophoniste complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent
5. L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique
6. Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances
7. L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthophoniste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluriprofessionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

1. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique
2. Élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient
3. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie
4. Établir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique
5. Élaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique



6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
11. Former et informer des professionnels et des personnes en formation

MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCE

L'organisation des enseignements est définie par les instances de l'université après avis de la composante assurant la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant. La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place. Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier qui, dans la mesure du possible est privilégié, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels. Le critère unique de modalité de contrôle d'assiduité est la présence de tous les étudiants y compris les boursiers à 100 % des épreuves de chaque semestre (contrôle terminal et contrôle continu). Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ;
- obtenu le certificat de compétences cliniques ;
- et soutenu leur mémoire avec succès.

La délivrance du certificat de capacité d'orthophoniste est accompagnée de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Près de 80 % des orthophonistes exercent à titre libéral, en cabinet individuel. Les horaires sont souvent lourds et s'adaptent aux disponibilités des parents et des enfants. Dans les services de neurologie, pédiatrie, rééducation fonctionnelle ou ORL, les orthophonistes hospitaliers interviennent sur les troubles les plus lourds à traiter. Ils sont également présents en service de gériatrie, en hôpital pédopsychiatrique et dans diverses structures de soins pour enfants et adultes handicapés. Les horaires de travail sont réguliers, les plages de rééducation programmées à l'avance sur leur emploi du temps. Que se soit en cabinet libéral ou à l'hôpital, l'orthophoniste collabore avec d'autres professionnels du secteur médical, paramédical ou social : médecins, ergothérapeutes, orthoptistes, éducateurs spécialisés... ect. L'équipe assure la coordination des soins et l'élaboration de programmes de prise en charge cohérents. À condition d'être mobile, l'orthophoniste trouve facilement un emploi à l'issue de sa formation. Après une expérience professionnelle de quelques années, les orthophonistes hospitaliers peuvent préparer le diplôme de cadre de santé dans le but d'occuper un poste d'encadrement ou de formateur auprès d'étudiants.

POURSUITES D'ÉTUDES

Après 5 ans de pratique professionnelle, il peut se préparer en 1 an un diplôme de cadre de santé. La formation continue revêt une grande importance pour les orthophonistes. Elle est organisée par des organismes formateurs. Sa profession étant en évolution constante, l'orthophoniste doit se former tout au long de sa carrière et maintenir à niveau ses connaissances scientifiques.

PARTENARIATS

Les partenariats inter-universitaires dépendent de chaque programme de formation au sein des universités. L'université AMU a mis au point

pour les formations paramédicales des échanges avec plusieurs pays (Espagne, Canada, Suède, Angleterre, Portugal). Les différents programmes d'échanges internationaux (learning agreement ou encore ERASMUS +), facilitent l'échange de compétences, la valorisation des connaissances, et la mobilité étudiante dans la spécialité. Après accord du responsable pédagogique et sous réserve d'une cohérence pédagogique avec le déroulement de la formation, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de trois semestres au cours des dix semestres de formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste. La période d'études, validée par l'établissement étranger, permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

AIDE À LA RÉUSSITE

La plupart des candidats suivent une préparation (en 1 an) avant de se présenter au concours.

AIDE À L'ORIENTATION

Les organismes aidant à l'orientation :

www.orthophonistes.fr

www.fof.asso.fr

www.fineo.fr

[Service commun universitaire d'information et d'orientation et d'insertion professionnelle \(S.C.U.I.O.I.P.\)](#)

[Le BAIP \(bureau d'aide à l'insertion professionnelle\)](#)

[Réseau européen de ressources pour l'orientation et la mobilité : Euroguidance Centre d'Information et d'Orientation des enseignements supérieurs.](#)

AIDE À LA POURSUITE D'ÉTUDES ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

À condition d'être mobile, l'orthophoniste trouve facilement un emploi à l'issue de sa formation. On compte environ 19 300 orthophonistes en France métropolitaine, la densité moyenne est de 31 orthophonistes pour 100 000 habitants, mais la répartition géographique reste très inégale.

Pour s'assurer une clientèle suffisante, les orthophonistes désirant ouvrir leur cabinet doivent choisir judicieusement la région, la ville et même le quartier pour s'assurer d'une clientèle suffisante. Après une expérience professionnelle de quelques années, les orthophonistes hospitaliers peuvent préparer le diplôme de cadre de santé dans le but d'occuper un poste d'encadrement ou de formateur auprès d'étudiants.

ÉTUDES À L'ÉTRANGER

la création du CPLOL (Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes-Logopèdes de l'UE), et les dernières volontés des institutions européennes, mettent en place des textes réglementaires pour permettre une mobilité professionnelle facilitée au sein de l'Union.

M3C

MEAOP - Certificat de Capacité d'Orthophoniste

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Aller sur le site de l'offre de formation...](#)

